



DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 11

Séance du 10 avril 2025

Convocation : 28/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. – Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Jouhaud L. représentée par Pin E.
Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Noel F.

Absente : Tournillac C.

Secrétaire de Séance : Bornard Jean

Délibération : 2025-012

Objet : Vote du Compte Financier Unique 2024.

Madame le Maire informe l'Assemblée de la mise en place du Compte Financier Unique approuvé par mail auprès du Service de Gestion Comptable par voie de certificat administratif du 16 décembre 2024.

Le Compte Financier Unique est un document commun entre l'ordonnateur et le comptable public qui se substitue et au Compte Administratif et au Compte de gestion ; remplissant, à lui seul, les mêmes fonctions de « situation comptable ».

Le vote du Compte Financier Unique constitue l'arrêt des comptes au sens de l'article L. 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 2025 de la loi de finances pour 2024.

Madame le Maire précise à l'Assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les CA et CG votés jusqu'à présent.

La mise en place de ce document permet de s'appuyer sur un seul et même document.

L'Assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget communal conformément à l'article L. 2121 -14 du CGCT.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Claude ROUX en sa qualité de premier Adjoint.

Monsieur Claude ROUX, premier Adjoint, Président de séance, soumet à l'Assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget principal dressé par Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire et Madame Evelyne CHATELAIN, comptable de la collectivité.

Ce CFU fait ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	641 397,18€	Dépenses	531 789,85€
Recettes	718 336,42€	Recettes	146 995,49€
Excédent/Déficit Antérieur reporté (002)	215 496,66€	Excédent/Déficit Antérieur reporté (002)	420 732,00€
Résultat de fonctionnement	76 939,24€	Résultat d'investissement	(-) 384 794,36€

➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 14 avril 2025.

Investissement	
Total reste à réaliser dépenses 2024	314 935,04€
Total reste à réaliser recettes 2024	199 275,00€
Solde des restes à réaliser	(-) 115 660,04€

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Madame le Maire quitte la salle pour permettre à l'Assemblée de voter.

Vu les réunions de la commission de finances qui se sont déroulées les 5 décembre, 9 janvier, 13 février et 20 mars 2025.

Monsieur Claude ROUX, premier Adjoint et Président de séance invite l'Assemblée à se prononcer sur le CFU de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget principal tel que présenté,
- **CHARGE** Madame le Maire à signer les documents afférents.

ADOPTÉ :
11 pour
00 contre
00 abstention

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Président,
Claude ROUX



Le secrétaire de séance,
Jean BORNARD

